

COMMUNE DE MORVILLE-EN-BEAUCE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 DECEMBRE 2022

Convoqué le 24 novembre 2022, le Conseil Municipal de MORVILLE-EN-BEAUCE, s'est réuni en session ordinaire à la mairie le jeudi 8 décembre 2022 à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur le Maire, JEANNE Georges.

Nombre de conseillers en exercice : 9

Présents : M. JEANNE Georges, Maire – Mme MILLOUR Aurélie, adjointe, M. SABOURIN Dominique - M. MERCIER Antoine – M. JEAN Frédéric – M. DAGUET Jean-François - Mme CASABIANCA BEAUDET Benjamine et M. JAROSSAY Fabrice.

Absent : M. Maël CANTA

Secrétaire de séance : M. MILLOUR Aurélie

N° Affaire	N° délibération	Ordre du jour des délibérations du conseil du 8 décembre 2022
I	2022-025	Tarifs communaux 2023
II	2022-026	Subventions communales 2023
III	2022-027	Révision du loyer du logement communal
IV	2022-028	Gendarmerie – attribution d'une subvention d'équilibre à LogemLoiret
V	2022-029	Taxe d'Aménagement
VI	2022-030	Recours au bénévolat

I – TARIFS COMMUNAUX 2023

A l'issue du vote, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.
Pour : 8 voix

II – SUBVENTIONS COMMUNALES 2023

A l'issue du vote, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.
Pour : 8 voix

III – REVISION DU LOYER DU LOGEMENT COMMUNAL

A l'issue du vote, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.
Pour : 8 voix

IV – GENDARMERIE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE A LOGEMLOIRET

A l'issue du vote, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.
Pour : 8 voix

V – TAXE D'AMENAGEMENT

A l'issue du vote, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 8 voix

VI – RECOURS AU BENEVOLAT

A l'issue du vote, la présente délibération est adoptée à la majorité.

Pour : 5 voix, 2 abstentions et 1 contre.

La séance est levée à 20h35.

Le Maire,
Georges JEANNE

La secrétaire de séance,
Aurélie MILLOUR